

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 19  
**Votants :** 20

N° ordre  
22-59

N° ordre dans la séance :  
DE-08112022-04

Date de la convocation :  
31/10/2022

Date de l'affichage :  
10 NOV. 2022

**SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Anne-Laure PETITE, Adjoint, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, David TREBOZ, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER, conseillers

**Absents excusés** : Robert VILLARD (procuration à Monsieur Di PAOLO), Dominique GERRA, Déborah GLEYZE, Dominique SCALMANA

**Secrétaire de séance** : Mickaël MOUTOT

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE AFIN D'ASSURER UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, l'organigramme sera retravaillé. Le pôle technique qui se nommera « services techniques et aménagement durable » verra son périmètre d'intervention augmenter et il est proposé de subdiviser la direction en deux services à savoir :

- Voirie, environnement, espaces verts,
- Bâtiments festivités

Le Maire précise que l'objectif de ce réaménagement est de permettre de gagner en efficacité et de répondre aux enjeux de demain en matière de performance énergétique dans les bâtiments, et de préservation de l'environnement dans une logique affirmée de développement durable. Cela devra se faire en plus des missions quotidiennes d'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune.

Une telle modification de fonctionnement nécessite un accompagnement pour permettre à l'autorité territoriale de calibrer le service et de répondre aux missions de service public. En effet, il sera nécessaire, pour que le service soit efficient de traiter les points suivants :

- Est-ce que la charge de travail et le temps de travail disponible sont en adéquation ?
- Est-ce que la répartition actuelle des fonctions est adaptée au cadre de référence ?
- Est-ce que la répartition des rôles et responsabilités est adaptée au cadre de référence ?
- Est-ce que les relations de travail entre les postes étudiés sont adaptées au cadre de référence ?
- Est-ce que les modes de gestion de l'information pratiqués sur le périmètre d'étude sont adaptés au cadre de référence ?
- Quelles sont les évolutions souhaitables de l'organisation et comment les mettre en œuvre ?

Le Maire précise que ce travail pourrait être confié au Centre de gestion du Rhône (en partenariat avec le CDG01) qui propose un accompagnement spécifique via la mise à disposition d'un agent compétent chargé d'assurer une mission de conseil en organisation. L'objectif de la mission est de répondre aux interrogations ci-dessus mentionnées et d'analyser l'organisation par fonction et activité.

L'agent du CDG69 interviendra 19,5 jours ce qui représente un coût de 11 310 €.

Afin de mettre en œuvre cette mission, il convient de signer une convention tripartite entre la commune de Culoz, et le Centre de Gestion du Rhône.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

**APPROUVE la proposition du Maire de lancer une mission de conseil en organisation dont le montant s'élève à 11 310 € ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec les centres de gestion de l'Ain et du Rhône afin d'assurer une mission de conseil en organisation**

**DIT que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget de l'exercice.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, which appears to be 'Franck ANDRE-MASSE'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CULOZ' at the top and '(AIN)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a shield with a cross, and a banner.